

sains le savent bien, eux qui sur la frontière des Turcs ont fondé une très forte aristocratie, eux que les Vénitiens opprimèrent par leurs flottes au point de les pousser, par désespoir, à chercher la protection des Turcs et à leur acquitter un tribut...

« Deux rivages de la mer Adriatique — s'écrie Hélien — l'italien et l'illyrique, si intimement reliés entre eux qu'ils ne peuvent presque pas vivre l'un sans l'autre, ils les ont si bien séparés par leurs décrets pestilentiels et par leurs pirates, qu'il est plus facile de naviguer dans les Syrtes ou dans le détroit de Sicile que dans la mer Adriatique. Les Italiens, nés libres et navigateurs, doivent se contenter de contempler la mer plutôt que de s'en servir et de la parcourir avec leurs vaisseaux¹. »

La question, traitée au xvi^e siècle avec tant d'animosité, était donc populaire en Europe. Toutes les fois que les Etats italiens ou étrangers voulaient se rendre désagréables à la République de Saint-Marc, ils soulevaient la question de l'Adriatique, comme on soulevait contre l'Italie après 1870 la question de Rome. Fra Paolo Sarpi, l'historien officiel de la République, écrivit un livre sur le « *Dominio del Mare Adriatico* » pour prouver à l'Europe que ce droit n'était pas une simple constatation de fait. Mais l'Espagne et Raguse et plus tard l'Empereur ne cessèrent de contester à Venise la suprématie sur l'Adriatique. Au xvii^e siècle la cause de la liberté de la mer fut près d'aboutir. Le « *Mare liberum* » de Grotius, contre lequel Sarpi et Selden avaient combattu, avait donné le branle à l'opinion européenne et stigmatisé les deux tyrannies maritimes de l'Angleterre et de Venise. L'Espagne travaillait dans ce sens auprès

1. Lamansky. *Secrets d'Etat de Venise*, Saint-Petersbourg, 1884, 419-420.